

## Démarche de sécurisation de la collecte avec identification et résolution des points noirs

### SITOA



Auteur :

3 place de la Manufacture BP 69

74152 Rumilly

[Voir le site internet](#)

Frederic Chiri

[dgs@sitofa.fr](mailto:dgs@sitofa.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



### CONTEXTE



En 2010, suite à la rédaction de son règlement de collecte, le SITOA a débuté une démarche de sécurisation des points de collecte. Après avoir répertorié et classé par niveaux de risques les points noirs de collecte, un plan d'actions a été mis en place afin de les supprimer dans les meilleurs délais. Cette démarche a également débouché sur plusieurs formations du personnel à la sécurité et sur l'élaboration de livrets comportant des consignes de sécurité pour les agents de collecte. En parallèle, le SITOA s'est engagé pour 10 ans dans un programme d'implantation de conteneurs semi-enterrés. L'objectif à

terme est que toutes les communes appartenant au syndicat soient équipées de ces conteneurs afin d'optimiser la collecte des déchets ménagers, d'améliorer le cadre de vie, de supprimer les manœuvres dangereuses et la collecte en sacs, ainsi que d'assurer une meilleure sécurité des usagers et des agents de collecte. L'implantation de conteneurs semi-enterrés permet également d'optimiser la collecte dans les zones difficiles d'accès et notamment en zones de montagne (problématiques d'enneigement en hiver).

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

Les démarches de sécurisation des collectes et d'implantation de conteneurs semi-enterrés ont les objectifs suivants :

#### 1) Améliorer la sécurité lors des collectes

- Suppression de points noirs
- Formation du personnel
- Livrets de consignes de sécurité

#### 2) Optimiser la collecte des déchets ménagers

- Suppression des points de collecte en sacs
- Diminution du nombre de tournées de collecte

#### 3) Améliorer le cadre de vie

- Meilleur esthétisme des conteneurs semi-enterrés
- Amélioration de la propreté des points de collecte

## Résultats quantitatifs

Pour l'année 2015 :

- Suppression de 50 % des points de collecte dangereux (175 points noirs résorbés au total) dont :
  - 70 % des points noirs de niveau 1 (cf. définition des niveaux en fin de fiche),
  - 35 % des points noirs de niveau 2,
- Implantation de 346 conteneurs semi-enterrés (191 pour les OMR et 155 pour la collecte sélective),
- Réduction du nombre de tournées de collecte des OMR par semaine : 17 en 2015 au lieu de 21 en 2010,
- Une campagne de sensibilisation accompagnant les modifications du service de collecte a permis une amélioration de la qualité du tri : les erreurs de tri sont passées de 10,92 % en 2009 à 9,51 % en 2015.

## Résultats qualitatifs

Formation du personnel sur différentes thématiques :

- Gestes et postures
- Hygiène alimentaire
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Formation Continue Obligatoire (FCO) pour les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 T
- CACES pour les conducteurs de camions grues
- Eco-conduite

Respect des consignes de sécurité données aux conducteurs de BOM par l'intermédiaire des fiches « Info Collecte » et des plans de tournées à disposition dans les camions.

La suppression progressive des bacs d'ordures ménagères est pour une très large majorité de la population bien acceptée. Il existe une réelle compréhension des arguments liés à l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et à l'optimisation des tournées.

## MISE EN OEUVRE

### Planning

**2009** : mise en place d'un programme sur 10 ans d'implantation de conteneurs semi-enterrés sur tout le territoire et installation des premiers conteneurs.

**2010** : engagement dans une démarche de sécurisation des points de collecte

- Approbation du règlement de collecte,
- Rédaction d'un document unique listant tous les points noirs à supprimer,
- Elaboration de livrets sécurité pour les différents métiers concernés, dont les conducteurs de BOM,
- Etude des leviers d'optimisation de la gestion des déchets,
- Acquisition de plateformes en béton préfabriquées pour faciliter la manutention des bacs roulants,
- Réalisation d'un film à destination des nouveaux agents (y compris emplois saisonniers) sur les consignes de sécurité, accompagné d'un questionnaire,
- Edition des fiches de sécurité du matériel.

**2011** : définition d'un protocole de résorption des points noirs.

**2012** : formation du personnel sur plusieurs thématiques détaillées dans la section « résultats qualitatifs » et installation d'un système de vidéosurveillance en déchèterie pour améliorer la sécurité du personnel.

**2013 - 2016** : la suppression des points noirs et l'implantation de conteneurs semi-enterrés continuent.

**2016** : travaux de sécurisation des ateliers techniques (amélioration de la circulation et matérialisation d'un cheminement piéton).

### Moyens humains

- 0,4 ETP pour la démarche de suppression des points noirs, répartis ainsi :
  - un agent de maîtrise pour le référencement et la validation technique des solutions à mettre en œuvre,
  - une technicienne pour le suivi des actions et la coordination entre les différents acteurs et partenaires,
  - une animatrice pour l'information des usagers.
  
- 0,5 ETP pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés répartis entre deux techniciens.

Le recrutement en 2011 d'un mécanicien poids lourds permet désormais une maintenance préventive régulière des véhicules de collecte (marches-pieds, caméras de recul, etc.).

### Moyens financiers

- Acquisition de 100 plateformes en béton préfabriquées pour l'amélioration de la manutention des bacs roulants : 23 390 €
- Programme annuel d'implantation de conteneurs semi-enterrés : de 130 000 à 480 000 € par année (acquisition des conteneurs, maîtrise d'œuvre et travaux)
- Coût des Formations de 2009 à 2015 : 37 543 € dont
  - FCO : 10 386 €
  - FIMO : 9 512 €
  - CACES Grue : 13 649 €
  - Eco-conduite : 1 343 €
  - SST : 2 653 €
- Elaboration du Document Unique : 1 656 €
- Elaboration des livrets relatifs aux consignes de sécurité par métier : 522 €
- Elaboration du court-métrage destiné à la formation des nouveaux agents de collecte : 3 335 €
- Trousses de secours : 383 € en 2010 puis 670 € en 2014
- Prestation d'étude pour la conception du protocole de sécurité, la mise à jour des fiches sécurité du matériel, l'élaboration des procédures spécifiques de sécurité, la mise en œuvre des solutions techniques pour résoudre les observations du Document Unique et la mise à jour des habilitations spécifiques et du plan de formation : 11 840 €

### Moyens techniques

Tous les risques auxquels sont soumis les agents de collecte sont identifiés et hiérarchisés dans un document de synthèse appelé « document unique ». Les points noirs identifiés dans ce document sont classés en trois catégories (cf. fiche Méthodologie pour résorber les points noirs de collecte des OM dans le recueil) :

- Niveau 1 : risque grave, problème urgent à résoudre sans délai
- Niveau 2 : risque significatif, problème à résoudre dans les 6 mois
- Niveau 3 : risque réduit, problème à résoudre dans les 3 ans

Le protocole de résorption des points noirs a été mis en place afin d'adopter une démarche similaire pour la suppression de tous les points dangereux de collecte. Le processus mis en place est le suivant et est résumé dans un schéma (cf. schéma du protocole dans le recueil) :

- Identification du point à résoudre,
- Edition d'une fiche type proposant une solution,
- Envoi de la fiche en mairie pour validation ou rejet de la solution,
- Information et/ou consultation des riverains,
- Mise en service du nouveau point de collecte.

Le délai moyen de résorption d'un point noir est très variable : quelques semaines à plusieurs années en fonction

de la solution à mettre en œuvre et du niveau de risque.

Diffusion chaque année via le rapport annuel de la liste des points noirs résorbés avec les actions mises en œuvre. Un exemple illustré par une photo accompagne souvent cette liste (cf. exemple dans le recueil). Un extrait de la liste des points résorbés en 2014 est donné dans le recueil.

Livrets de sécurité donnant les consignes à appliquer aux agents de collecte : ces fiches contiennent toutes les informations et consignes que les agents doivent connaître et appliquer avant de débiter une tournée de collecte (cf. Livret Conducteur en annexe 4 du guide).

Pour les nouveaux agents, y compris saisonniers, une attention particulière est portée à la formation aux consignes de sécurité préalablement à l'exercice des missions :

- Visionnage obligatoire du court-métrage relatif aux consignes de sécurité pendant la collecte,
- Questionnaire à remplir suite au visionnage du film,
- Entretien oral avec une personne des RH.

Concernant les modifications des circuits de collecte, les plans de tournées sont régulièrement actualisés et disponibles dans les véhicules de collecte. Entre deux mises à jour, des fiches « Info Collecte » sont diffusées aux agents. De plus, chaque camion est équipé d'un téléphone portable dédié avec un chargeur muni d'une prise allume-cigare, pour être joignable ou appeler quelle que soit sa localisation.

Le service maintenance du SITO A a pour objectif de garder le parc de bacs roulants en état (freins, roues, etc.).

Des courriers sont régulièrement adressés aux mairies du territoire pour l'amélioration des conditions de travail (élagage des haies, aménagement des points de collecte) et pour la sécurisation de la circulation des BOM (autorisations de circulation sur les voiries à gabarit réglementé).

Pour les nouvelles constructions, l'avis du SITO A est sollicité dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme, afin de prévenir l'apparition de nouveaux points noirs.

### **Évolutions prévues :**

Suppression de tous les points dangereux de collecte.

Mise à jour du Document Unique listant l'ensemble des points noirs de collecte non encore résolus.

Elaboration d'un livret sécurité pour les chauffeurs de camions grue.

### **Autres projets d'optimisation de la collecte :**

Meilleure maîtrise des tournées et meilleure réactivité par des modifications de l'organisation en adaptant certains postes de travail.

### **Partenaires mobilisés**

- l'identification des problèmes de sécurité
- L'encadrement technique pour la définition des solutions à mettre en œuvre
- Les élus et le personnel communal
- Les syndicats de copropriétés, offices HLM, maîtres d'œuvre
- Le service prévention et le bureau d'études sécurité du CDG

## **VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE**

## Facteurs de réussites

### Facteurs de réussite :

L'implication des chauffeurs est importante pour mettre en avant les difficultés existantes. La communication entre les agents de collecte et les agents du siège est primordiale, ainsi que la présence sur le terrain auprès des administrés.

Les résultats quantitatifs rapidement visibles sont une réelle motivation pour continuer les actions lancées.

L'implication des élus, l'adoption d'une ligne directrice claire et la prise de conscience que la sécurité n'a pas de prix (mais un coût), sont également très importants.

### Freins :

Certains fonctionnements propres à certaines communes peuvent constituer un frein à l'amélioration des conditions de travail et à l'optimisation des tournées.

### Reproductibilité :

Le protocole de résorption des points noirs ainsi que les livrets de sécurité sont des éléments qui peuvent être reproduits sans difficulté. Il faut prévoir de désigner un agent responsable de cette démarche et de libérer une partie de son temps de travail.

## Difficultés rencontrées

Classement des points noirs de collecte des déchets selon 3 niveaux de risques et de priorités de résolution ,avec protocole de résorption des points noirs.

## Recommandations éventuelles

### Recommandations :

- engager une démarche globale qui englobe tous les aspects liés à la sécurité (formation, études techniques et réalisation) et prévoir un budget en conséquence,
- nécessité d'une volonté politique,
- explication de la démarche aux agents de collecte en amont pour s'assurer leur implication.

### Pistes d'amélioration :

- mettre en place des contrôles sur le terrain pour vérifier l'application des consignes,
- amplifier le service maintenance,
- réflexion en cours sur la problématique des dépassements des BOM par les autres usagers de la route pendant la collecte.

---

## Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | SECURITE | SIGNALIETIQUE | COLLECTIVITES LOCALES | MENAGE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | CAMPAGNE D'INFORMATION | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

## Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)

## Contact ADEME

Admin SAPSI

[tma.drupal@ademe.fr](mailto:tma.drupal@ademe.fr)

